

22 mars 2021

Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 5 décembre 2018 de MM. et M^{mes} Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vanini, Albane Schlechten, Jacques Pagan, Brigitte Studer, Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Olivier Gurtner, Marie-Pierre Theubet, Maria Pérez, Hélène Ecuyer et Pierre Gauthier: «Création d'une commission de la transition écologique en Ville de Genève».

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission du règlement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 16 mai 2019. Il a été traité, sous la présidence de M^{me} Marie-Pierre Theubet, lors des séances de commission des 27 novembre 2019, et de M^{me} Albane Schlechten, les 23 septembre, 4 novembre, 2 décembre 2020, 13 et 27 janvier 2021. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Camelia Benelkaid et Laura Kiraly, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- la loi sur l'administration des communes (B 6 05) et son article 10, alinéa 1;
- le rapport spécial du groupe d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) publié le 8 octobre 2018;
- le rôle exemplaire que doivent jouer les villes dans la transition écologique;
- l'urgence pour la Ville de Genève de se doter d'un dispositif efficace capable d'étudier et d'évaluer les mesures à mettre en place dans tous les domaines concernés par la transition écologique;
- la nécessité de développer de manière urgente au sein du Conseil municipal une commission transversale afin de traiter de manière efficace et cohérente les sujets traitant notamment de la consommation d'énergie, de la mobilité, du soutien à l'agriculture biologique et de proximité, de la gestion des déchets, du recyclage, de l'économie verte, des achats, de l'aménagement, des monnaies locales, etc.;
- les pollutions (air, bruit, eau, lumière) dont souffrent les habitants et habitantes de la Ville de Genève;
- la nécessité de protéger les espèces vivantes;

- la nécessité de mener une réflexion sur la transition numérique et ses conséquences au niveau environnemental;
- les missions du Service de l’Agenda 21 dans le domaine du développement durable;
- que la transition écologique est une occasion de mobiliser les ressources pour créer des emplois dans des secteurs innovants et respectueux de l’environnement,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 10 de la loi sur l’administration des communes, du 13 avril 1984;

vu l’article 114 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève daté du 16 avril 2011;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – de créer une commission de la transition écologique en charge des objets ayant trait à la transition écologique et au développement durable en Ville de Genève;

- de présenter un rapport sur l’ensemble des mesures prises en Ville de Genève touchant à ce domaine;
- d’élaborer en 2019 une feuille de route et des priorités claires permettant le respect des objectifs internationaux et nationaux;
- d’associer l’administration, la communauté scientifique ainsi que les acteurs et actrices associatifs à l’élaboration de la feuille de route.

Séance du 27 novembre 2019

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller municipal, auteur du projet de délibération

M. Gomez parle de ce projet de délibération qui concerne la création de la commission de la transition écologique de la Ville de Genève. Le Conseil municipal a voté le 16 mai dernier la résolution R-242 par 64 voix pour, 5 contre et une abstention, déclarant ainsi que nous étions en urgence climatique. Lors de la préparation de ce projet de délibération, il sentait une prise de conscience au vu des objets de plus en plus nombreux émis par les conseillers municipaux. Il lui a donc semblé logique de traiter ces objets le plus rapidement possible au sein d’une commission spécialisée, ce qui pourrait accentuer la sensibilité des commissaires

quant à la biodiversité et aux zones vertes et arborées en faveur de l'urgence climatique. Cette prise de conscience se fait ressentir à la commission des finances sur le budget car plusieurs nouveaux objets portant sur la biodiversité ont été ajoutés aux objets en cours, par exemple le Parti libéral-radical qui a présenté un fonds de 350 000 francs en faveur de la biodiversité ainsi que des aides à certaines associations œuvrant dans ce domaine. Un certain nombre d'organisations environnementales comme Pro Natura ont proposé aux femmes et hommes politiques du Canton 21 mesures pour la protection de l'environnement. Ces 21 mesures sont à lire, une partie d'entre elles ont déjà été discutées. Un rapide décompte a été fait il y a quelques mois lors du dépôt de l'objet: il y avait 12 objets en attente dans différentes commissions qui concernaient la transition écologique dont une demi-douzaine en attente de rapport, raison pour laquelle il est important d'avoir une commission regroupant l'ensemble de ces domaines afin d'avoir une vision d'ensemble sur l'urgence climatique. Il demande à la présidente de le soutenir.

Questions des commissaires

Une commissaire dit que c'est une problématique que son parti soutient. Cette commission pour la transition écologique lui paraît nécessaire mais elle n'est pas convaincue de son efficacité si elle est isolée des autres sujets liés. Elle discutait avec une amie du sujet de l'égalité, problématique présente et qui doit être normalement résolue à tous les niveaux politiques publics. Ce sujet a été traité à l'aménagement, aux finances et à la CSDOMIC (sécurité, domaine public, information et communication), raison pour laquelle elle se demande si ce type de sujet comme la transition écologique ne doit pas au contraire être traité à l'intérieur de plusieurs commissions. Elle donne l'exemple de la votation de dimanche dernier concernant les immeubles au Petit-Saconnex, PLQ qui a été adopté par la commission du logement et à l'aménagement. Elle se demande si dans le cas de la création de cette commission, les mêmes partis ne l'auraient pas refusé vu que des arbres auraient été coupés et d'autres facteurs écologiques seraient entrés en jeu. Elle trouve illogique de traiter un sujet de façon isolée lorsque celui-ci concerne plus qu'une commission.

M. Gomez commencera par le dernier exemple mais le prendra sous un autre angle. Il a eu une discussion avec le conseiller d'Etat lundi dernier qui répond à la question de la commissaire. Aujourd'hui, quand on fait un plan d'aménagement, on commence par le génie civil avec l'emplacement des routes et/ou des bâtiments, et vient en dernier lieu le questionnement sur l'emplacement des arbres avant de se rendre compte qu'il n'y a plus d'espace à cet effet. On se demande s'il ne faut pas inverser les rôles avec comme premier critère la nature et la zone ombragée, et ce en fonction de ce que l'on a à disposition. Il donne l'exemple d'une émission qu'il avait visionnée sur l'Islande dans laquelle ils construisaient

une route avant de tomber sur un tas de cailloux. Les croyances nordiques disent que des lutins passeraient par ce tas de cailloux, raison pour laquelle ils ont donc fait venir un spécialiste des lutins et ont finalement décidé de dévier la route car ils avaient peur de les heurter. Au-delà de cette anecdote qui met l'accent sur les croyances locales, cela signifie qu'on inverse les priorités. D'autre part, il dit qu'on pourrait avoir la même question pour le social. Lorsqu'on fait de la construction, on peut se demander s'il ne faut pas aussi penser d'abord aux conséquences sociales. Le fait de créer une commission de la sorte accentuerait la sensibilité des commissaires, qui eux transmettraient leur sensibilité chez leurs collègues de partis.

Une commissaire demande s'il souhaiterait remettre en route l'ancienne commission Agenda 21.

M. Gomez répond par l'affirmative, c'est exactement ce genre de commission qu'il souhaiterait revitaliser. Il sait que l'Agenda 21 avait été supprimé car il n'y avait pas assez d'objets à traiter. Mais aujourd'hui les choses sont différentes car l'opinion publique a évolué. Cette commission est temporaire et durera de 2020 à environ 2030 selon le déroulement des choses.

La présidente fait remarquer que la temporalité n'est pas précisée dans le projet de délibération.

La commissaire dit qu'il ressort de certaines auditions que bien souvent, il n'y a aucune communication entre les services. Elle demande à M. Gomez s'il a réfléchi à une manière de communiquer avec les autres services. Elle ajoute que c'est péjorant car nous ne sommes même pas aptes à nous cordonner.

M. Gomez y a réfléchi mais ce n'est pas dans le cadre de ce projet de délibération.

Elle dit qu'il n'aura donc pas de force contraignante.

M. Gomez répond que c'est une question d'organisation administrative.

Une commissaire dit qu'elle a fait partie de la commission Agenda 21 et avait un groupe de travail qui examinait les trois piliers de cet agenda: le pilier écologique, social et économique. Une grille de critères basée sur les trois piliers avait été créée pour analyser les propositions du Conseil administratif. Elle avait aussi fait un long rapport sur le sujet, avec des auditions de spécialistes venant de toute la Suisse romande. Cette commission s'est mal finie sur un simple vote de commission afin de la supprimer. On se rend compte maintenant de son utilité, il y a des choses qui ne sont pas examinées sous l'aménagement. Il manque une commission nécessaire pour voir les choses sous un angle autre que sous celui de l'aménagement et examiner ces trois piliers afin d'arriver à des conclusions plus

claires. Enfin, il y a aussi les problèmes d'égalité qui entrent dans les critères de l'Agenda 21, il faudrait peut-être lui attribuer un autre titre.

Une commissaire dit qu'elle a signé ce projet de délibération mais qu'elle a un peu peur de la suite des choses. Elle craint que les sujets non traités à l'aménagement ne soient aussi traités au sein de cette nouvelle commission. Elle espère que cette commission tendra à traiter des sujets qui seront transférés aux autres commissions avec des objectifs à fixer.

Un commissaire rappelle que les commissions ne sont pas des instances décisionnaires, une commission peut parfaitement renvoyer un dossier après l'avoir étudié. Il y a des commissions créées avec des enjeux clairement définis. Le fait de créer une commission ne veut pas dire que l'on va concentrer tous les enjeux dans une seule commission. Pour lui, le titre «transition écologique et sociale» serait plus adapté car il y a aussi des enjeux sociaux à traiter. Il y a aussi des enjeux d'égalité et de démocratie, et il faudra donc décider de la ou des questions à renvoyer aux autres commissions concernées. D'autre part, lorsqu'on envoie un texte à une commission on peut aussi décider de l'envoyer à d'autres commissions afin de collaborer. Dans cette mesure, il lui paraît plus judicieux de changer de titre. Il demande comment M. Gomez va convaincre le plénum du Conseil municipal car la commission des finances est la commission à laquelle on renvoie systématiquement tous les objets impliquant une dépense. Il faut que la commission soit politiquement justifiée et légitime.

M. Gomez dit que nous renvoyons beaucoup d'objets aux finances, mais pas tout. Par exemple la question des déchets n'est pas renvoyée aux finances mais à la CSDOMIC. Ce sont des décisions prises au Bureau, et le fait de mettre sur pied cette commission montrerait une prise de conscience de l'ensemble des groupes. Tout dépend aussi du rapport de forces et de la volonté des majorités politiques. A son sens, la commission des finances a une charge de travail moindre qu'il y a quelques années.

Il fait remarquer que l'Agenda 21 n'existe plus car les objets étaient plutôt envoyés aux finances au lieu d'être envoyés à cette commission.

La présidente est d'accord avec le commissaire. Elle suppose que cette commission devrait présenter un rapport sur les mesures prises, faire un travail de recherche et de mise à plat. Ses priorités devraient être diffusées dans les différents services et elle comprend qu'il y aurait donc une commission de conseillers municipaux qui feraient des travaux de recherche et qui ne recevraient pas d'objet directement.

M. Gomez dit qu'un certain nombre d'objets pourraient lui être envoyés mais précise que l'une des invites figurant dans ce projet de délibération fait comprendre qu'il faut associer l'ensemble de l'administration à cette réflexion.

Une commissaire imagine cette commission comme transversale, traitant de sujets qui pourraient être traités partout mais qui ne le sont pas. Elle prend l'exemple des transsexuels où toutes les associations LGBT pourraient être concernées. Il y a des transsexuels au sein de plusieurs associations sans qu'aucune décision ne soit prise car c'est un sujet mis de côté. Raison pour laquelle il serait important d'en discuter au sein de cette commission. L'importance d'avoir des sujets transversaux est cruciale et urgente. Les sujets importants ne sont jamais abordés. Elle est pour ce type de commission si l'aspect social est abordé.

Une commissaire dit que même si les commissions ont un pouvoir très limité, elle trouve que cette commission est importante et elle a espoir en ce projet. Cependant, c'est de la compétence du Conseil administratif de prendre en compte l'aspect environnemental.

M. Gomez approuve car c'est aujourd'hui la priorité numéro un. On prend un certain nombre de dispositions lorsqu'on est en état d'urgence non seulement pour le conseil mais aussi pour le peuple. Tous les sujets peuvent être transversaux mais le message transmis est différent.

Un commissaire trouve ambigu son projet de délibération car il a l'impression que la commission en cours de création est ad hoc. Il y a un article unique qui crée cette commission, accompagné d'un mandat. Si on crée une commission permanente, on rajoute uniquement une ligne au règlement mais si on rajoute un mandat à une commission, elle devient ad hoc et sera dissoute au moment où elle finit son mandat. Il demande s'il ne faudrait pas différencier les deux parties du texte, avec en première partie le rajout d'une commission permanente à la liste faite par le règlement, et en seconde partie une motion qui attribue un mandat à cette commission.

M. Gomez serait d'accord. L'objectif est de créer une commission permanente.

La présidente dit que ce serait une commission de la transition écologique permanente détenant un mandat, mais elle pourrait être perçue comme une commission de contrôle de ce qui se fait en Ville. Dès lors qu'il y a une création de commission de la transition écologique et qu'on veut travailler de manière transversale sur plusieurs sujets, il faut s'assurer que les sujets soient bien en lien avec l'écologie. Si c'est une commission qui sert uniquement à renvoyer des objets, on tournera en rond.

M. Gomez est d'accord quant à la transversalité dont disposerait cette future commission. On doit cependant interroger le Conseil administratif et l'administration pour savoir si l'ensemble des mesures est cohérent.

Une commissaire dit que le problème est que nous n'avons pas de pouvoir pour modifier la loi sur l'administration des communes. Elle pense qu'il faudrait s'en tenir au rôle qu'avait par le passé l'Agenda 21. On ne pourrait avoir qu'une

commission ad hoc mais ce n'est pas une bonne idée si on veut s'investir totalement. Il faudra donc être vigilant quant à l'importance de cette séance.

La présidente essaie de trouver une articulation logique quant au fonctionnement de cette commission.

M. Gomez dit que l'urgence n'est pas la même que celle de l'époque de la création de l'Agenda 21. Cette commission pourrait aussi traiter des objets transversaux, mais au vu de l'urgence et de la nécessité, c'est indispensable d'y donner suite pour traiter rapidement les objets qui la concernent et qui sont encore en attente dans d'autres commissions.

Séance du 23 septembre 2020

Discussion et vote

Une commissaire propose d'auditionner le service Agenda 21.

Un commissaire dit que l'alternative consiste à savoir s'il faudrait créer une nouvelle commission en plus de celle de l'aménagement et de l'environnement ou s'il faudrait obtenir un mandat de ladite commission. Selon lui, il vaudrait mieux élargir le champ de la commission existante plutôt que de créer une nouvelle commission.

Une commissaire pense qu'il serait opportun d'auditionner M. Gomez, devenu conseiller administratif entre-temps, avec M^{me} Barberis, sa cheffe de service.

Un commissaire pense que l'audition de M. Gomez est pertinente.

Un autre commissaire dit que nous avons besoin d'une commission transversale. Nous avons l'habitude de renvoyer les objets les plus importants aux finances, donc nous n'avons malheureusement pas le temps de les analyser. Il trouve pertinente cette audition.

L'audition de M. Gomez et M^{me} Barberis est acceptée à l'unanimité des votants.

Séance du 4 novembre 2020

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL)

M. Gomez entame son discours en rappelant que le Conseil municipal peut désigner dans son sein des commissions qui sont nommées pour la durée de la législature ou même pour étudier de manière ad hoc un objet déterminé étant donné que la loi sur l'administration des communes le prévoit.

Ce projet de délibération a également été rédigé suite à l'évolution que nous avons connue en 2018 avec le rapport du GIEC du 8 octobre et qui laissait entrevoir un réchauffement planétaire de 1,5 voire même 2 degrés si des mesures concrètes n'étaient pas prises. Il était aussi à prévoir que les villes devraient jouer un rôle important dans cette transition étant donné que plus de la moitié des habitants et des habitantes de notre planète vivent aujourd'hui en milieu urbain et que d'ici à 2050, deux habitants sur trois vivront au sein de ce même milieu.

Il y a eu ensuite l'urgence climatique et le Conseil municipal aujourd'hui a pris à bras-le-corps cette problématique en se réunissant pour la traiter. Quelque part, le Conseil municipal devrait se mobiliser de manière plus importante et c'est l'objet de ce projet de délibération car il est clair que la pollution, les attaches à l'environnement dont souffrent les Suisses deviennent de plus en plus importantes. L'exemple de la pollution lumineuse est parlant: la lumière artificielle la nuit touche de plus en plus un nombre considérable de concitoyens et les empêche de pouvoir bénéficier d'un sommeil réparateur. Il y a aussi des conséquences très néfastes pour la biodiversité comme les chauves-souris, les papillons nocturnes et d'autres pollinisateurs; contribuant également à la perte de la biodiversité, de la végétalisation et à un réchauffement de nos villes et contrées.

Ce faisant, le Conseil administratif s'est saisi de ce problème sur différents aspects en partant du numérique – nous savons aujourd'hui que le numérique pollue davantage que l'aviation, ce qui peut sembler étonnant – jusqu'aux autres points déjà énumérés.

Autre point important, il faut que le Conseil municipal traite en parallèle des objets en lien avec la transition de plan climat municipal qui occupera beaucoup l'administration avec les objectifs du plan financier et d'investissement, et qui sera axé sur les rénovations et le recyclage. Nous pouvons aussi imaginer que cette commission traite d'un certain nombre d'objets qui pourraient être traités dans d'autres commissions en adoptant une méthodologie réalisée par le professeur Tatsuyoshi Saijo, et qui consiste à se positionner en visionnaire sur les décisions à prendre et leurs incidences futures.

C'est évidemment au Conseil municipal d'organiser cette transition et à cette commission de peser le pour et le contre; ce serait cependant une superbe opportunité d'apporter une commission de réflexion et de projection future sur les incidences à venir.

Questions des commissaires

Un commissaire souligne que M. Azzabi a déjà présenté cette motion lors de la précédente réunion de la commission du règlement et la question qui se posait

était formelle: il y a deux commissions possibles, une commission permanente qui est dans la liste des commissions permanentes dans le règlement où il faut modifier le règlement pour y intégrer cette commission, ou une commission ad hoc à laquelle on donne un mandat précis et qui est dissoute de fait une fois que ce dit mandat est rempli. Concernant la motion telle que reçue, il s'agit plutôt d'une commission ad hoc sauf que le mandat est tellement général que cette commission ad hoc ne contient pas de date terme pour estimer qu'elle a rempli son mandat. Sa question est donc de savoir si cette commission serait permanente, auquel cas il faudrait modifier le projet de délibération et l'ajouter aux autres commissions permanentes. Si la commission est à but ad hoc, il faudrait dans ce cas revoir son terme de façon plus précise.

M. Gomez penserait plutôt à une commission permanente, car le sujet sera large, mais qui ne sera pas obligée de se réunir toutes les semaines même s'il le recommanderait fortement.

Une commissaire rebondit sur la commission de l'aménagement qui s'intitule commission de l'aménagement et de l'environnement et demande si les questions environnementales seront traitées au sein de cette nouvelle commission car elle craint un doublon.

M. Gomez est d'avis que l'environnement peut être traité aussi dans cette commission. Une définition plus précise devra être construite mais l'environnement concerne aussi la biodiversité et la durabilité. Il serait donc important de l'inclure dans cette nouvelle commission en mettant le focus sur cette durabilité et sur ce qui se passera dans dix ou vingt ans selon les décisions qui engagent la Ville. Il reste *in fine* persuadé que cette commission a tout son sens au regard de notre environnement actuel.

Une commissaire demande si ce projet de délibération qui devait répondre à une urgence n'est pas aujourd'hui anachronique car il y a à ce jour une poussée de plus de 10 sièges des Verts au Conseil municipal. Elle craint un rallongement excessif de la réflexion sur ce projet de commission alors qu'il serait tout à fait possible de faire avancer la cause en déposant simplement des motions.

M. Gomez affirme que c'était effectivement une urgence mais ce projet de délibération répond à une urgence écologique et environnementale toujours d'actualité et cela ne concerne pas que les Verts. En revanche, il donne raison à sa collègue sur le risque de ralentissement du processus. Il n'a pas de réponse toute faite sur cette interrogation mais donne sa confiance au travail du Conseil municipal et espère qu'un travail en parallèle pourra être fait.

Une commissaire demande si les départements de la Ville de Genève travailleraient cette transition écologique comme une compétence transversale.

M. Gomez répond par l’affirmative car certaines personnes travaillant par exemple à la CSDOMIC ou aux comptes pourraient siéger dans deux commissions.

Un commissaire ajoute que suite à la réorganisation des départements du Conseil administratif, le Bureau va vraisemblablement se pencher sur la répartition du travail au sein des commissions. Sa question est de savoir s’il serait possible de renforcer une ou deux questions avec cette thématique de la transition écologique en accentuant les cahiers des charges de certaines commissions au lieu de créer une nouvelle commission avec tout ce que cela va engendrer comme travail.

M. Gomez est plus d’avis de créer cette nouvelle commission mais c’est au Bureau de décider.

Un commissaire s’appuie sur le règlement du Conseil municipal et informe les membres présents qu’il est possible à une commission de créer une sous-commission. Il se demandait donc si cette voie avait été explorée afin d’en créer une au sein de la commission de l’aménagement.

M. Gomez rappelle que le risque est que cette commission ne traiterait que ce qui vient de l’aménagement, il faut créer une commission qui traite par exemple des déchets.

La présidente revient sur la gestion des déchets qui est déjà traitée par la CSDOMIC. Elle partage évidemment tous les buts de cette commission en devenant mais elle a l’impression que cela créerait un isolement de la thématique alors que si on mettait un aspect de cette transition dans chaque commission, cela nourrirait tous les stades de notre politique publique et pas seulement une commission. Elle a aussi peur que les sujets ne soient pas traités de manière transversale et que la capacité de dialogue ne soit pas efficiente.

M. Gomez n’est pas sûr que ce soit un sujet sérieusement traité par les autres commissions. Il met l’accent surtout sur les incidences que chaque décision peut avoir à moyen et long terme et c’est le but de la création de cette commission. Il maintient donc sa motivation quant à la création de cette commission.

La présidente demande si d’éventuelles auditions sont à envisager.

Un commissaire rebondit sur une remarque faite par M. Gomez car il a parlé de M^{me} Anna Barseghian, directrice de l’association Utopiana. Ce serait pour elle une bonne idée de l’auditionner afin de savoir comment il serait possible de gérer une nouvelle commission ou peut-être uniquement commencer par sensibiliser les commissions déjà existantes sur le sujet de la transition écologique.

Une autre commissaire n’est pas d’avis de répartir les différents sujets de transition écologique au sein des différentes commissions car cela créerait un important ralentissement des travaux.

Une commissaire ajoute que dans ce cas il faudrait s'assurer qu'il y ait une certaine transversalité.

La présidente rajoute que la prise de cette thématique en tant que telle n'existe que très peu, la commission de l'aménagement et de l'environnement a cependant commencé légèrement à penser durabilité sur la fin de sa législature. Concernant les autres commissions, elle a rarement entendu des prises de positions sous l'angle de la durabilité mais elle peut se tromper bien évidemment. Elle attendrait cependant le plan climat qui sera bientôt envoyé par l'exécutif et ne sait pas encore quelle décision prendre quant à ce projet de délibération car la réflexion n'est pas encore à son maximum.

Un commissaire rappelle que le problème de la transversalité ne peut pas être résolu par la création d'une commission car les commissions permanentes existantes sont uniquement sectorielles à part la commission des finances. La seule méthode serait de renvoyer un objet à toutes les commissions. Il suggérerait donc de reporter la discussion sur ce projet de délibération et d'auditionner M^{me} Barseghian qui semble avoir une expertise confirmée dans ce domaine. Après s'être renseignés comme il se doit, il serait à ce moment-là envisageable d'auditionner les auteurs de cette proposition afin qu'elle soit concrétisable.

Une commissaire pense qu'il serait intéressant d'auditionner le service Agenda 21 afin de voir comment ils verraient une valeur ajoutée à la création de cette commission et comment est organisé leur travail sur la durabilité.

La présidente informe la commission de l'audition de M^{me} Barberis le 18 novembre sur la question des droits humains et pense qu'il serait opportun d'ajouter cette thématique pour qu'elle puisse y répondre aussi.

Une commissaire pense que cette commission engloberait beaucoup de thématique comme les enjeux climatiques, environnementaux, mais aussi les aspects de culture et de sensibilisation qui seraient difficiles à traiter au sein d'une même commission. Il serait donc préférable de traiter ces différents enjeux sociétaux dans différentes commissions selon le sujet afin de mieux cibler leur pertinence.

Une commissaire Verte propose de faire participer le professeur d'économie Tatsuyoshi Saijo d'origine japonaise et possiblement disponible par vidéoconférence.

Votes

Pour l'audition de M^{me} Anna Barseghian

Elle est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Pour l'audition de M^{me} Chiara Barberis

Elle est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Pour l'audition du professeur Saijo

Elle est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Séance du 2 décembre 2020

Audition de M^{me} Chiara Barberis, cheffe de service de l'Agenda 21 – Ville durable et de M. Etienne Lezat, adjoint de direction

M^{me} Barberis propose de faire une analyse de ce projet de délibération. Elle commence par rappeler l'existence de la commission Agenda 21 il y a plusieurs années à laquelle elle a eu l'occasion d'assister avec l'ancienne déléguée Agenda 21. Cette commission n'était pas une mauvaise idée dans la mesure où ils étaient dans la protohistoire du développement durable en Ville de Genève. Il y avait énormément de pédagogie à faire sur les questions de l'Agenda 21 en passant par le développement durable et d'autres questions environnementales importantes. Ils ont aussi passé beaucoup de temps à expliquer que le développement durable n'était pas centré uniquement sur l'écologie mais sur beaucoup d'autres problématiques. Il fallait aussi discuter de la transversalité de cette commission afin de l'intégrer à l'ensemble des missions et prestations d'un service public.

Par la suite, ils se sont rendu compte que la plupart des questions posées avaient des liens avec l'écologie comme la question de l'aménagement ou encore la gestion des parcs. Cette commission a été dissoute car la plupart des thématiques traitées étaient déjà analysées dans diverses commissions.

Si une commission se reconstitue sur les questions de développement durable ou de transition écologique, il faudrait amener quelque chose de nouveau, des sujets qui ne sont pas traités au sein d'autres commissions.

Ensuite, une des grandes difficultés à surmonter au niveau de l'administration serait d'avoir un espace politique au niveau du Conseil municipal où il serait possible d'amener des sujets qui engageront la Ville de Genève sur le long terme car il faudrait se demander ce que sera Genève en 2050.

Elle ajoute que la Ville de Genève n'a pas de structure sur le long terme concernant ce sujet. Elle a cependant un plan directeur communal qui est un outil de planification stratégique pour la Ville où le futur se joue. La Ville a aussi des plans d'investissements et aura bientôt une stratégie municipale d'urgence climatique qu'elle espère pouvoir présenter dans le courant de 2021. Elle pense donc que ces stratégies et plans mériteraient une discussion de fond.

Questions des commissaires

Une commissaire rappelle que c'est la signature des engagements d'Aalborg qui a décidé de la fin de la commission Agenda 21. Les membres siégeant au sein de cette commission Agenda 21 ont donc eu le sentiment d'avoir fait leur travail. Elle demande donc si les actions entamées ne sont pas suffisantes.

M^{me} Barberis rejoint ladite commissaire sur son avis concernant les engagements d'Aalborg, engagements qui leur ont permis de s'étendre à tous les départements de la Ville afin que chaque service se sente légitime de développer des actions de développement durable. Cependant, il faut continuer à développer de nombreuses missions là où il n'y a pas de politiques publiques car il faut toujours avancer dans le bon sens.

M. Lezat complète en disant que les engagements d'Aalborg continuent d'exister mais sous un autre véhicule, sous le nom de G'innove, et ce à la demande de M. Barazzone à l'époque. G'innove est un fonds pour l'innovation qui reprend l'idée de pouvoir soumettre des projets d'innovation dans certains domaines.

La commissaire demande donc si c'est un outil qui fera avancer la cause ou s'il y a déjà des projets en cours qui seraient à examiner par une commission du Conseil municipal.

M^{me} Barberis dit que la question de l'égalité homme-femme est transversale et il serait intéressant d'avoir une lecture du délibératif sur la stratégie de l'égalité. Ils sont aussi en train d'élaborer le même plan sur les questions LGBT avec une feuille de route pour la législature mais aussi sur la question de la durabilité. Si cette commission voit le jour, elle devrait se saisir d'objets qui nécessiteront beaucoup de ressources de la Ville et des plans qui engagent la Ville sur du long terme.

Pour information, la Ville de Genève est en train de revoir la directive générale de rédaction des propositions. C'est une information importante car pendant plusieurs années, il y a eu une rubrique PR qu'ils devaient renseigner en déposant une proposition. C'est une rubrique intitulée «adéquation à l'Agenda 21», aujourd'hui discutée entre l'ensemble des services qui s'occupent des questions de rédaction de proposition. L'enjeu est de rebaptiser cette rubrique qui s'appellerait «transition écologique et sociale» et ensuite d'engager chaque service afin de renseigner *ad minima* un certain nombre de questions. Si elle fait le lien avec une future commission, la rubrique adéquation à l'Agenda 21 n'était jamais questionnée car la seule rubrique sollicitée était financière.

Séance du 13 janvier 2021

Audition de M. Stefan Kristensen, philosophe, docteur des universités de Genève et Paris

M. Kristensen débute en mentionnant l'exposition «L'année des 1000 Ecologies» organisée par l'association Utopiana en 2019. Cette dernière avait, à cette occasion, invité M. Tatsuyoshi Saijo, économiste influent au Japon, afin de présenter sa démarche «Futur Design». Celle-ci consiste à aborder différemment la discussion dans un délibératif politique.

Dans le cadre de la proposition de création d'une nouvelle commission sur la transition écologique, M. Kristensen questionne la destination de cette transition, soit la vision sur le fonctionnement des commissions. Il souligne que la transition écologique est une thématique transversale.

Le Futur Design est une méthode de réflexion collective et de délibération. C'est un exercice d'imagination qui se place depuis le point de vue d'une génération future pour concevoir une solution à un problème de politique locale. Il note que cette méthode ne consiste pas à effectuer de la prospective, mais à se placer du point de vue du futur.

Cette méthode constate que les deux institutions qui fondent les décisions et l'action humaine, soit la démocratie et le marché, n'encouragent pas la prise en compte du futur.

Le déroulement typique d'une séance de Futur Design consiste, dans un premier temps, à une prospective sur le futur. Dans un deuxième temps, il s'agit d'examiner une décision politique qui a été prise dans le passé. En effet, les participants à la réunion doivent faire l'exercice de donner des conseils à ceux qui avaient pris ladite décision politique. Enfin, forts de cette expérience de conseils, les participants doivent s'efforcer de se placer dans le futur pour délibérer sur le projet soumis présentement.

Il explique que cette méthode a été mise en place dans plusieurs municipalités au Japon, et ce depuis quelques années.

Dans le cadre du Conseil municipal de la Ville de Genève, une commission du futur qui traiterait de certains objets en matière de construction, d'aménagement ou de culture en parallèle des commissions référentes sur ces thématiques serait créée. La commission serait divisée en plusieurs petits groupes pour une discussion, puis une mise en commun finale serait organisée. Cela permettrait à chacun de bénéficier d'un temps de parole suffisant. En plénière, l'objet ferait l'objet de deux rapports, celui de la commission référente et celui de la commission du futur.

Il souligne qu'une telle méthode peut avoir une influence positive sur le déroulement des débats car il s'agit d'une véritable approche de la durabilité. En effet, cette méthode transcende les oppositions politiques des logiques traditionnelles. De plus, elle instaure un dialogue politique orienté vers la transition. Enfin, elle produit collectivement des arguments différents.

Cette technique pourrait être à l'origine d'une nouvelle commission au sein du Conseil municipal mais également être utilisée par le Conseil administratif. Il serait même possible d'organiser dans les commissions, de temps en temps, des séances de Futur Design.

Questions des commissaires

Un commissaire questionne l'existence d'une telle commission dans d'autres municipalités de la même importance que celle de la Ville de Genève.

M. Kristensen répond que le développement de ce type de commission a principalement eu lieu au Japon, notamment dans des municipalités de taille comparable à celle de la Ville. Il explique que quelques expériences se sont faites au Bangladesh. Il ajoute que la mise en place d'une telle commission serait inédite en Europe. A ce titre, la Ville de Genève serait pionnière. Il mentionne une collectivité à Lyon qui serait intéressée à développer une telle démarche.

Un commissaire questionne des exemples concrets de dépassement du paradigme classique gauche/droite autour d'un objet dans une municipalité japonaise.

M. Kristensen explique que dans le cadre de la mise en place de la méthode de M. Tatsuyoshi Saijo, deux groupes avaient tendance à s'opposer, le premier prospectant le futur à partir du présent, le second critiquant les décisions prises dans le passé en se plaçant dans le futur. Alors que ces deux groupes se rencontraient avec des visions opposées, il était nécessaire de trouver un moyen pour concilier les deux perspectives. Il s'agit certainement de surmonter une manière de droite et de gauche de se placer dans le futur. Il est certain que ces oppositions dépendent des sujets.

Il cite la problématique du système vétuste et sujet aux risques sismiques d'adduction d'eau potable à Kyoto. Il a été possible de concevoir d'autres méthodes / techniques et de renoncer à la création d'un nouveau réseau de tuyaux en plastique ou en fer. Il cite également la conception des futurs centres de quartier à Uji. Il a été possible de reconcevoir totalement les différents projets et de surmonter les oppositions.

Un commissaire socialiste souligne qu'il s'agit plus d'une méthode / démarche / mode de fonctionnement que d'une structure spécifique. Dans le cadre de

l'application de cette méthode, il questionne la création d'une commission supplémentaire. Il demande si cette démarche pourrait être appliquée directement aux commissions existantes.

M. Kristensen répond que la méthode peut inspirer la création d'une commission particulière, être utilisée dans les commissions existantes ou dans l'élaboration des projets au sein de l'administration. Il s'agit d'une méthode qui peut s'adapter à différents niveaux. M. Kristensen soutient que la création d'une commission autour d'une telle méthode permettrait à une quinzaine de conseillers municipaux de devenir les représentants du futur. Il s'agit de se sentir totalement investi de la mission et du rôle de représenter les générations futures. Il maintient qu'il serait intéressant de créer une commission qui soit transversale et qui emploie cette méthode. Il souligne que cela n'empêche pas d'autres commissions de faire une séance avec la méthode «Futur Design» sur des objets de leur choix. Il trouve pertinent de bénéficier d'un lieu consacré à cette méthode au sein du Conseil municipal qui fonctionnerait avec un roulement régulier afin que tous les conseillers municipaux puissent ressentir ce rôle particulier.

Ledit commissaire craint que la création d'une commission du futur n'engendre une sorte d'oreiller de paresse pour les personnes qui n'y siègeraient pas. Il craint un confort intellectuel / politique par rapport à une commission à qui serait déléguée formellement et symboliquement la responsabilité de penser le futur. Dans l'absolu, tous les conseillers municipaux devraient être des commissaires du futur.

M. Kristensen, au contraire, soutient que la création d'une telle commission peut devenir un stimulus pour le Conseil municipal, à la condition que ladite commission traite des mêmes objets. A cette fin, il faudrait que les objets soient renvoyés en parallèle aux deux commissions, soit à la commission de traitement et à la commission du futur.

M. Kristensen transmettra aux membres de la commission quelques documents.

Séance du 27 janvier 2021

Discussion et prises de position

Le commissaire du Parti socialiste propose de transformer le projet de délibération en une motion, c'est-à-dire en une demande au Conseil administratif.

En bref, il suggère de supprimer le premier alinéa de l'article unique du projet de délibération PRD-200, soit de créer une commission supplémentaire, et de conserver les trois autres alinéas.

Ainsi, le Conseil administratif serait chargé d'élaborer une feuille de route et des priorités claires permettant le respect des objectifs internationaux et nationaux pour la transition écologique, sociale et de développement durable (alinéa 3 de la proposition). L'association entre la communauté scientifique et les acteurs associatifs à l'élaboration de la feuille de route (4^e alinéa de la proposition) devrait continuer à être entretenue. Un rapport sur les mesures prises en Ville de Genève au sujet de la transition écologique et sociale devrait être présenté annuellement au Conseil municipal (2^e alinéa de la proposition). Dans ce cadre, les conseillers municipaux devraient décider de renvoyer ce rapport à toutes les commissions, à certaines commissions ou à une commission en particulier. Ces derniers pourraient pratiquer la méthode proposée par M. Kristensen, s'ils le souhaitent.

Il est sceptique quant à la création d'une commission supplémentaire. Il reste très favorable d'exiger du Conseil administratif la présentation d'un rapport sur l'ensemble des mesures de transition écologique et sociale que le Conseil municipal pourrait décider de renvoyer en commissions. Ces dernières pourraient s'organiser comme ils le souhaitent et éventuellement utiliser la méthode proposée par M. Kristensen, c'est-à-dire de travailler avec une perspective futuriste. Il ajoute que, de manière intrinsèque, une décision politique a un impact dans le futur.

La présidente s'accorde pleinement avec la proposition du commissaire. Elle évoque l'audition de M^{me} Barberis qui a mentionné l'urgence climatique/la priorité climat dans le cadre de la feuille de route interne du Conseil administratif et l'ajout de la rubrique «adéquation à l'Agenda 21» dans les nouvelles propositions soumises par le Conseil administratif. Cette nouvelle rubrique renseignera sur toutes sortes de données (consommation d'énergie fossile, gestion des déchets, impact sur la mobilité, impact sur le développement social, etc.). Elle souligne l'importance du travail sur des indicateurs afin de bénéficier d'une concertation constructive entre l'exécutif et le délibératif sur les priorités, et ce de manière automatique et annuellement.

La présidente n'est pas non plus favorable à la création d'une nouvelle commission. En l'occurrence, le Parti socialiste souhaite éviter d'ajouter du travail au délibératif. Elle rappelle l'importance d'un chemin de consultation qui soit réellement présent et régulier.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien et un commissaire du Parti libéral-radical approuvent les propos de la présidente.

La commissaire du Parti démocrate-chrétien ajoute qu'il sera nécessaire de se concerter en groupe politique avant de voter sur la proposition du commissaire du Parti socialiste.

Un commissaire des Verts remercie le commissaire du Parti socialiste pour sa proposition constructive. Elle souhaite que la gouvernance permette la production d'un rapport tel que proposé pour avancer sur ces enjeux.

Le commissaire du Parti socialiste présente ses propositions d'amendements.

Les considérants ne changent pas. Le projet de délibération est transformé en une motion. Le premier alinéa de la proposition initiale est supprimé. Le troisième alinéa est modifié et devient le premier. Le quatrième alinéa est modifié et devient le deuxième. Le deuxième alinéa est modifié et devient le troisième.

Il complète en soulignant que ces modifications tendent à éviter la création d'une commission supplémentaire et à éviter le confinement des enjeux écologiques dans une seule commission. En effet, ces derniers doivent être saisis par l'ensemble des conseillers municipaux et sont transthématiques. Le Conseil administratif sera tenu de présenter annuellement une feuille de route / un rapport sur les avancées des décisions concernant la transition écologique à destination du Conseil municipal.

La commissaire des Verts s'accorde sur la proposition de transformer le projet de délibération en une motion. En revanche, elle souhaite que le premier article ne soit pas supprimé, mais modifié en demandant au Conseil administratif d'évaluer la pertinence de la création d'une commission de la transition écologique. Elle s'accorde sur les autres amendements.

Dans le cadre de la réorganisation des commissions, notamment de la CSDOMIC, elle ajoute qu'il serait nécessaire de laisser une certaine marge de manœuvre au Conseil administratif. Elle ne souhaite pas éliminer totalement la possibilité de la création d'une commission de la transition écologique. Elle souhaite que la notion de «commission de la transition écologique» soit évaluée par le Conseil administratif.

Le commissaire socialiste est favorable au sous-amendement de la commissaire des Verts. Il placerait sa proposition en 4^e alinéa afin de commencer par demander un rapport au Conseil administratif pour le Conseil municipal et d'ajouter en dernier l'évaluation de la pertinence de la création d'une commission de la transition écologique.

Une autre commissaire Verte craint que la transition écologique ne soit diluée/dispersée dans toutes les commissions.

Concernant le risque de dispersion, le commissaire socialiste soutient qu'il s'agit moins d'un risque de dispersion que d'un risque de généralisation. Il craint que la création d'une commission de la transition écologique ne devienne une sorte de commission alibi. La dispersion est ainsi volontaire afin que l'ensemble du Conseil municipal travaille sur cette thématique.

Le commissaire démocrate-chrétien soutient qu'une telle commission impliquerait d'aborder les objets sous un seul prisme. Il ajoute que le Parti démocrate-chrétien est en faveur des amendements.

Le commissaire du Parti socialiste insiste sur le fait que toutes les commissions soient concernées par la thématique.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois revient sur l'article unique de la version initiale du projet de délibération dont la proposition est de créer une nouvelle commission sur la transition écologique. Il rappelle la raison principale de la proposition de transformation du texte en une motion qui est d'attribuer la thématique de la transition écologique à toutes les commissions.

La commissaire du Parti libéral-radical annonce que le Parti libéral-radical votera positivement les amendements du groupe socialiste et négativement celui de la commissaire Verte («évaluer la pertinence de la création d'une commission de la transition écologique»). L'évaluation a déjà été faite au sein de la commission.

Votes

Sous-amendement

La présidente procède au vote du sous-amendement de l'amendement, soit d'inscrire en alinéa 4: «d'évaluer la pertinence de la création d'une commission de la transition écologique.» Il est accepté par 11 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG, 2 PDC, 1 UDC) contre 4 non (3 PLR, 1 MCG).

Amendement final

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'élaborer dès 2021 une feuille de route et des priorités claires permettant le respect des objectifs internationaux et nationaux pour la transition écologique;
- d'associer à cette élaboration l'administration, la communauté scientifique et les acteurs et actrices associatifs;
- de présenter annuellement au Conseil municipal, pour examen en commission(s), un rapport sur l'ensemble des mesures prises en Ville de Genève pour assurer la transition écologique et sociale;
- d'évaluer la pertinence de la création d'une commission de la transition écologique.»

L'amendement final de l'objet est accepté à l'unanimité des commissaires présents, soit par 15 oui (3 Ve, 3 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 4 S, 1 MCG, 1 EàG).

Transformation en motion

La transformation du projet de délibération PRD-200 en motion est acceptée à l'unanimité.

PROJET DE MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'élaborer dès 2021 une feuille de route et des priorités claires permettant le respect des objectifs internationaux et nationaux pour la transition écologique;
- d'associer à cette élaboration l'administration, la communauté scientifique et les acteurs et actrices associatifs;
- de présenter annuellement au Conseil municipal, pour examen en commission(s), un rapport sur l'ensemble des mesures prises en Ville de Genève pour assurer la transition écologique et sociale;
- d'évaluer la pertinence de la création d'une commission de la transition écologique.